

4.2.4. - Recit güirion dimeus ar maleuziou horrubl [...] er Guadeloup [...]

Recit güirion dimeus ar maleuziou horrubl c'hoarvezet an 8 eus a vis c'huevrer 1843, er Guadeloup, dre eur grenamant douar hac eun tân-goall ar spouronnussa, pere o devez distrujet ha pulluc'het oll ar gvaer a Point-a-Pitr.

Récit véridique des horribles malheurs survenus le 8 février 1843 à la Guadeloupe, du fait d'un tremblement de terre et d'un incendie des plus effrayants, qui ont détruit et réduit en cendres toute la ville de Pointe-à-Pitre.

Transcription : volume 2, page 140.

Cette composition de Lédan a été publiée sur une feuille volante répertoriée par Ollivier sous le numéro 981. Elle se chantait sur l'air de «Ar Maro hac an den demezet». Le texte manuscrit est conservé dans les «Guerziou, Chansoniou, ha Rimou Brezoneg» au volume 6, pp. 442-453. Il contient cette note explicative qui figure également dans la feuille imprimée.

Enezen vras ar Guadeloup a zo ur c'holoni a Franç situet en Ameriq. Eno eo bro ar sucr, ar c'hafe, ar butun, ar c'hoton, an indigo etc Ar Point-a-Pitr, e pelec'h eo bet ar ravach, a voa ur gvaer ha neve, batisset e 1753. Tyer a 2 ha 3 estach a voa enni, ha 50 ru. Distrujet int oll breman.¹⁸³ (La grande île de La Guadeloupe est une colonie française située en Amérique. C'est le pays du sucre, du café, du tabac, de l'indigo etc. Pointe-à-Pitre, où a eu lieu le ravage, était une belle ville neuve, bâtie en 1753. On y trouvait des maisons de 2 ou 3 étages, et 50 rues. Elles sont toutes détruites maintenant).

Les deux manuscrits et le texte imprimé ne présentent que peu de différences autres qu'orthographiques, le texte imprimé étant en général plus proche du manuscrit de Morlaix que de celui des Poésies populaires de la France. Nous pouvons cependant mettre en évidence les variantes lexicales suivantes entre l'imprimé et le manuscrit des Poésies populaires de la France :

	Feuille volante	Manuscrit P.P.F.
vers 21	a <i>gargue</i> a horror	a <i>garg eus</i> a horror
vers 22	an douar a <i>vrancelle</i>	an douar a <i>fourgas</i>
vers 28	<i>dec</i> mil <i>gristen</i>	<i>pemp</i> mil <i>den</i>
vers 35	o deus <i>stanquet</i>	o deus <i>stringet</i>
vers 47	<i>chomet just</i> var an heur	<i>arrêtet</i> var an heur
vers 105	a voe <i>neuze cavet</i>	a voe <i>dizoloet</i>

La variation lexicale du vers 35 entraîne un changement de sens : les ruisseaux seraient obstrués au lieu de jaillir. Si sur le manuscrit de Morlaix on pourrait également lire «stanquet», il semble bien que ce soit «stringet» sur le manuscrit des Poésies populaires de la France, mais une erreur de déchiffrement est toujours possible.

La feuille volante ne contient pas les vers 125 à 160 des manuscrits ; par contre, on y trouve la partie en prose qui figure dans le manuscrit de Morlaix mais pas dans celui des Poésies populaires de la France.

La «Feuille d'Annonces de Morlaix» du 18 mars 1843 consacre plus de trois colonnes à un extrait du «Courrier de la Martinique» relatant la destruction de la Pointe-à-Pitre par un tremblement de terre. «L'Echo de Morlaix» de la même date publie la description par un sergent de la 11^{ème} compagnie du 1^{er} régiment d'infanterie de marine à la Basse-Terre des événements auxquels il a assisté ainsi qu'un autre témoignage recueilli par le «National de l'Ouest» auprès d'un passager. On retrouve dans ces articles certains détails du texte de Lédan tels les

¹⁸³ La feuille volante place à la suite de cette énumération : *ar plant medecinerez* (les plantes médicinales).

cadavres jetés à la mer, puis brûlés par peur de la peste, la demande de vivres (dont la mention *du biscuit surtout* du vers 131) et l'image de l'horloge arrêtée à l'heure du cataclysme.

Les autorités s'émeuvent de la détresse des sinistrés : un projet de loi pour l'ouverture d'un crédit de 2500 francs est présenté par le ministre de la marine ; l'archevêque de Paris adresse une circulaire aux fidèles de son diocèse, pour leur demander des prières et des aumônes en faveur des victimes ¹⁸⁴. En réponse à une proposition de Lédan, le sous-préfet l'autorise à ouvrir une collecte au bureau de la «Feuille d'Annonces de Morlaix». Il invite, dans une circulaire, les maires de son arrondissement à recueillir des dons dans leurs mairies. A Morlaix, une souscription est également présentée à domicile par les soins de l'Administration municipale.

Lédan a composé ce poème *pour inviter le peuple à aider les malheureux par ses offrandes*. Il en a imprimé trois éditions différentes sur feuille volante ¹⁸⁵, ce qui laisse supposer un certain succès, même s'il en a distribué 1200 exemplaires, comme il le dit lui-même. L'événement survenu à la Guadeloupe semble avoir eu un grand retentissement dans la population. Le montant des dons pour les victimes déposés à la mairie de Morlaix s'élevait à 1788,20 francs le 1er avril 1843, et le total des souscriptions atteignait 4068,795 fr 16 centimes le 31 août 1844 ¹⁸⁶.

Malrieu : Non référencé

Version des Poésies populaires de la France :

- [1 b] LEDAN, Recit güirion dimeus ar maleuziou horrubl [...] er Guadeloup [...], Poésies populaires de la France, 1852, vol. 5, f° 231r-234v.

Autres versions bretonnes :

- [1 a] LEDAN, Recit güirion dimeus ar maleuziou horrubl [...] er Guadeloup [...], B.M. Morlaix - Guerziou Chansoniou ha Rimou Brezoneg, s.d., vol. 6, pp. 442-453.

- [1 c] OLLIVIER, Recit güirion dimeus ar maleuziou horrubl [...] er Guadeloup [...], B.M. Rennes - Manuscrit 980, s.d., pp. 84-90.

¹⁸⁴ L'Echo de Morlaix, 18 mars 1843.

¹⁸⁵ **Bailloud**, *L'imprimerie Lédan à Morlaix (1805-1880) et ses impressions en langue bretonne*, p. 81.

¹⁸⁶ L'Echo de Morlaix, 1er avril 1843 et Feuille d'Annonces de Morlaix, 28 septembre 1844.